

RETRAITE · SECTEUR PUBLIC

Retraite pour invalidité et départ anticipé au titre du handicap dans la fonction publique : perfectionnement

Une journée pour distinguer invalidité, inaptitude et handicap dans le régime CNRACL et celui de l'État, instruire une procédure CITIS jusqu'à son terme et sécuriser un dossier de départ anticipé au titre du handicap. Une formation construite sur des dossiers réels de gestionnaires FPT et FPH.

Objectifs

1. Distinguer invalidité, inaptitude et handicap dans le régime CNRACL et SRE et identifier les droits ouverts dans chaque situation
2. Instruire une procédure de reconnaissance de l'invalidité et vérifier les conditions de la retraite anticipée pour invalidité
3. Constituer un dossier de départ anticipé au titre du handicap, taux d'incapacité et cumul de périodes compris
4. Calculer les pensions spéciales, invalidité et minimum de pension, ainsi que les droits RAFP associés
5. Sécuriser la procédure face aux recours et aux avis du conseil médical

Programme

01 Invalidité et inaptitude dans la fonction publique

- Instruire un congé pour invalidité temporaire imputable au service : procédure de reconnaissance, droits ouverts, durée
- Distinguer accident de service et maladie professionnelle : conditions, indemnisation pendant l'arrêt, incidence sur la retraite
- Traiter l'inaptitude définitive : constats médicaux, mise à la retraite d'office, voies de recours de l'agent
- Calculer la retraite pour invalidité CNRACL : conditions d'ouverture, calcul de la pension avec ou sans quinze ans de services
- Appliquer les règles spécifiques de la retraite pour invalidité SRE et le minimum de pension

02 RAFP et coordination des droits en cas d'invalidité

- Liquider la pension RAFP en cas d'invalidité : modalités de liquidation anticipée, points acquis
- Coordonner les régimes pour un agent ayant connu plusieurs statuts avant l'invalidité
- Sécuriser le rôle de l'avis du conseil médical dans la procédure et anticiper les recours de l'agent

03 Départ anticipé au titre du handicap

- Vérifier les conditions légales : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, taux d'incapacité minimal, durée d'assurance réduite selon la génération
- Cumuler les périodes cotisées dans tous les régimes concernés pour apprécier l'ouverture du droit
- Appliquer les règles de décote et de surcote propres aux départs anticipés pour handicap
- Instruire le dossier : pièces justificatives, interlocuteurs CNRACL, SRE et MDPH, délais à respecter
- Identifier les majorations et avantages associés, notamment enfant handicapé à charge

En pratique

RÉFÉRENCE

RFPE

DURÉE

1 jour · 7 h

FORMAT

Présentiel ou distanciel, en intra

NIVEAU

Perfectionnement

SECTEUR

Secteur public

PUBLIC

DRH, gestionnaires RH, médecins de prévention et assistants sociaux, tout versant de la fonction publique confondu. Formation indispensable aux équipes accompagnant des agents en situation de handicap ou d'invalidité.

PRÉREQUIS

Connaissance du régime de retraite applicable, CNRACL ou SRE. Le suivi préalable d'une formation sur les fondamentaux de la retraite dans la fonction publique est recommandé.

04 Ateliers de calcul et sécurisation du dossier

- Calculer une pension pour invalidité sur un cas concret, avec et sans le seuil de quinze ans de services
- Simuler un départ anticipé au titre du handicap sur un dossier complet
- Bâtir une trame de contrôle du dossier avant transmission à la caisse
- Échanger sur les dossiers difficiles rencontrés par les participants dans leur structure

Méthodes pédagogiques

- Apports juridiques actualisés, avec références aux textes réglementaires CNRACL, SRE et à la législation du handicap
- Tableaux comparatifs invalidité, inaptitude et handicap
- Cas pratiques construits à partir de situations rencontrées en fonction publique territoriale et hospitalière
- Questions-réponses sur les dossiers des participants

Financement

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

Évaluation

Questionnaire de positionnement en amont, QCM de validation des acquis de 15 questions, évaluation à chaud, évaluation à froid à J+90.

Accessibilité

Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.

Organiser cette formation

À la date de votre choix, dans vos locaux ou à distance, sur un programme ajusté à vos dossiers.

contact@inlecia.fr

01 84 16 14 75

[Fiche en ligne](#)

Formation conçue et animée par des avocats en exercice. INLECIA, organisme de formation certifié Qualiopi au titre de la catégorie « actions de formation ». Programme établi pour l'édition 2027-2028 ; la fiche en ligne fait foi.